

NOM :

Prénom :

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

(Conforme art. 325-5 du règlement général de l'AMF et art. L521-2 du Code des Assurances)

La société **CAPITIS CONSEIL S.A** a été créée le 16 Janvier 1991.
Capital de 250 000 €
Siège social : Le bois des Côtes – Avalon 1 – 304, route Nationale 6 – 69760 LIMONEST
Tél. : 04 72 17 03 01 - Fax : 04 72 17 02 52
N° SIREN : 380 584 714 RCS Lyon
TVA intracommunautaire : FR37380584714
Site internet : www.capitis.com
Email : xavier.langlois@capitis.com

Président du conseil d'administration : Monsieur Jean-Michel COY.

CAPITIS CONSEIL est adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (C.N.C.G.P. - www.cncgp.fr - 4, rue de Longchamp - 75016 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et s'engage à respecter la charte de déontologie.

Assurance professionnelle :

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9. Police N° 112786342.

Organisme de formation professionnelle continue N° 82690319069.

CAPITIS CONSEIL est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07001846 (consultable sur le site www.orias.fr).

CAPITIS CONSEIL relève des statuts réglementés suivants :

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)**

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

CAPITIS CONSEIL n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

Conformément à l'article 325-6 du Règlement Général AMF, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

- **Démarcheur bancaire et financier**

Identité des mandants pour lesquels CAPITIS CONSEIL exerce une activité de démarchage : Néant

- **Courtage en assurance**

Courtier d'assurance ou de réassurance, positionné dans la catégorie « b », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance (conseil de niveau 2).

Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société travaille.

CAPITIS CONSEIL n'a aucun lien financier avec les établissements d'assurances (participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital).

CAPITIS CONSEIL peut percevoir des rétrocessions sur les droits d'entrée, les frais d'arbitrage, les frais de gestion et des rétrocessions financières sur les investissements financiers effectués par ses clients.

- **Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 6901 2018 000 031 106 délivrée par la CCI de Lyon Métropole, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

• Courtage en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

CAPITIS CONSEIL n'a aucun lien financier avec les établissements de crédits, de financement ou de paiement (participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital) et aucun établissement de crédit, de financement ou de paiement représente plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1.

Identité des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels CAPITIS CONSEIL travaille : Crédit foncier, Crédit Agricole centre-est, Banque Rhône-Alpes.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Jean-Michel COY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus, notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail reclamation@capitis.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation par courrier à l'adresse de la société, par mail à reclamation@capitis.com, à son conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la date de réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur).

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris.
Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITES DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4, place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu de la part de _____
le document d'entrée en relation.

Fait à _____ le _____

Signature :